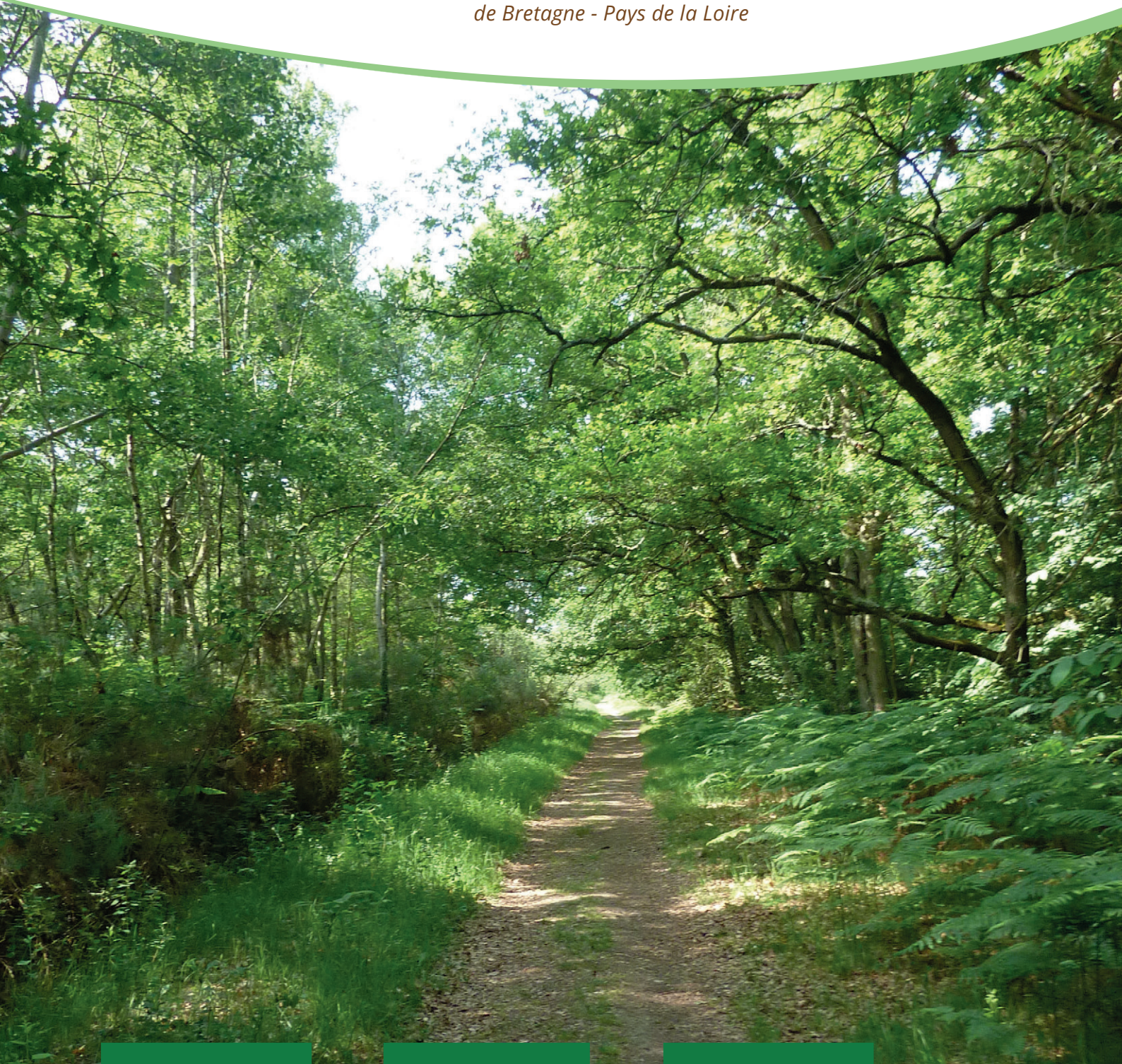


n° 3

Juin 2019

BOIS & FORÊTS de l'Ouest

*Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers
de Bretagne - Pays de la Loire*



**Les Assises
de la Forêt
et du Bois
en Bretagne**

2

**Interview :
May PRATE,
présidente du
CETEF 85**

3

**Connaître la
réglementation
forestière grâce
à la Forêt bouge**

6

Les Assises de la Forêt et du Bois en Bretagne : un rendez-vous à ne pas manquer !

Les 3^{èmes} Assises de la Forêt et du Bois, qui se tiendront le **18 octobre prochain à Saint-Brieuc**, auront pour thème : **la filière forêt bois, une solution pour lutter contre les changements climatiques**.

Ce grand rendez-vous de la filière est organisé tous les 4 ans par l'Interprofession ABIBOIS, avec la participation active de votre CRPF. Il est soutenu financièrement par la Région Bretagne, l'État et PEFC Ouest.

Plusieurs temps forts rythmeront la journée. Tout d'abord, des scientifiques présenteront les rôles que la filière forêt-bois peut jouer pour répondre à l'urgence climatique. Seront par exemple expliqués les mécanismes de piégeage du carbone appelés « les 3 S », c'est à dire Séquestration dans le sol et les arbres, Stockage dans le bois transformé, Substitution aux matériaux plus consommateurs en énergie.

Les participants exploreront ensuite les pistes innovantes pour financer le boisement et l'amélioration des peuplements forestiers, solutions efficaces pour piéger le carbone tout en répondant aux besoins en bois des générations futures. La Région Bretagne, avec le programme Breizh Forêt Bois est exemplaire en la matière. Et de nouvelles perspectives s'offrent désormais avec la parution du Label bas carbone : une première en France !

L'après-midi privilégiera les échanges avec deux ateliers. Dans le premier, entreprises et collectivités témoigneront de la manière dont elles compensent leurs émissions carbone par l'aide à la plantation ou l'utilisation du bois (construction, énergie...) au profit d'une économie locale et du dynamisme des territoires.

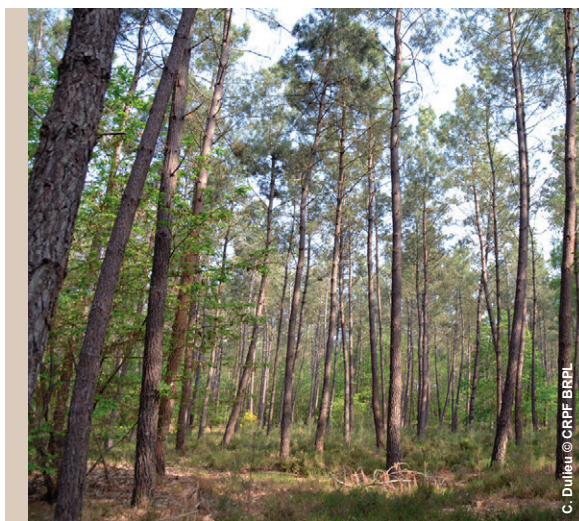
Le deuxième atelier abordera les grands enjeux que doivent relever les forestiers : Comment gérer les forêts en tenant compte des évolutions climatiques ? Comment obtenir des peuplements à forte croissance (pour piéger le carbone) mais également riches en biodiversité ? Quelles pistes pour mieux faire comprendre l'action des forestiers (gestion = récoltes = coupes) à la société civile ?

Après une édition 2015 particulièrement réussie avec plus de 400 participants, gageons que ce nouveau rendez-vous sera un franc succès et contribuera à l'accélération de la dynamique bretonne pour la pleine valorisation de sa filière forêt-bois.

Antoine d'AMÉCOURT

Président du CRPF Bretagne - Pays de la Loire

* **Inscrivez-vous dès à présent en retournant le coupon-réponse de l'invitation jointe.**



Sommaire

- Les Assises de la Forêt et du Bois en Bretagne : un rendez-vous à ne pas manquer ! p. 2
- Interview : May PRATE, présidente du CETEF 85 p. 3
- A chaque station, ses essences p. 4
- Connaître la réglementation forestière s'appliquant à vos parcelles p. 6
- Opérations groupées d'éclaircies en Ille et Vilaine p. 8
- L'effet PEFC sur le prix du bois sur pied Breizh Forêt Bois 2 FOGEFOR "Rédiger son PSG" p. 9
- Ventes de bois du printemps 2019 p. 10
- Brèves p. 11
- Prochaines réunions forestières Prochains cycles de formation FOGEFOR p. 12

Interview : May PRATE, présidente du CETEF 85

Le CETEF de Vendée, créé en 1970, a été actif jusqu'à la fin des années 1990. Grâce à l'initiative de May PRATE, élue présidente de l'association en février dernier, le CETEF 85 a repris ses activités.

May PRATE, pouvez-vous présenter ?

Je suis née à Nantes mais je suis vendéenne de cœur. J'ai toujours passé mes vacances dans le logis familial vendéen. Avec un CAPES de Lettres, j'ai exercé quelques années comme professeur de français et latin. Une expérience de gestion de patrimoine m'a poussé à entreprendre des études de droit. Je suis bien occupée par ma famille et très engagée dans le monde associatif, tout particulièrement en Vendée. Aussi, je fais régulièrement des allers et retours entre Paris où je réside, et la Vendée.

Vous gérez vous-même vos bois ?

Nos 75 hectares de bois en Vendée sont répartis entre 55 hectares en forêt de Grasla, haut lieu des Guerres de Vendée, et 20 hectares morcelés autour de la maison familiale. Je réalise en direct la gestion de ces bois. Je m'occupe du marquage des éclaircies et de la commercialisation des bois. A Grasla, j'ai confié le bois de chauffage à un gestionnaire forestier.

Comment vous êtes-vous formée à la forêt ?

Mon goût pour la forêt est né dans les années 1975 lorsque mes parents ont réalisé une plantation de résineux en forêt de Grasla avec les conseils de Monsieur Talinaud, alors technicien forestier à la DDAF de Vendée. Les visites sur le terrain ont éveillé mon intérêt pour la forêt. Devenue adulte, j'ai participé aux réunions estivales du syndicat des propriétaires forestiers de Vendée. J'ai réellement débuté ma formation à la forêt en 2012 quand j'ai dû rédiger mon Plan Simple de Gestion (PSG). J'ai suivi le stage FOGEFOR « PSG » et l'année suivante, je me suis inscrite au cycle FOGEFOR de base. En 2015,

quand la première réunion des anciens du FOGEFOR a été lancée à l'initiative de l'Union Régionale de Fransylva, j'ai été sollicitée pour en être la référente vendéenne.

Comment avez-vous relancé le CETEF 85 ?

Après avoir suivi les deux cycles FOGEFOR, j'ai cherché à poursuivre ma formation forestière et on m'a conseillé de m'inscrire dans un CETEF.

Malheureusement, celui de Vendée avait cessé son activité suite à la tempête de 1999. J'ai alors proposé de le relancer avec l'appui de Marie-Hélène VAN DEN BROEK et d'un petit groupe de propriétaires forestiers très impliqués.

Le syndicat a relayé notre démarche auprès de ses adhérents et nous avons informé les professionnels. Des propriétaires motivés se sont manifestés et nous avons pu concrétiser notre projet. L'assemblée générale du 22 février 2019 a élu un conseil d'administration et un bureau a été constitué. Le CETEF 85 venait de renaître !

Avec Landry ROBIN, technicien du CRPF, nous avons établi un programme de travail pour 2019, sur le thème « changement climatique et renouvellement des peuplements ». La prochaine réunion est prévue le vendredi 18 octobre. J'invite les sylviculteurs vendéens à nous rejoindre !

Quels sont vos objectifs pour le CETEF ?

Mon principal objectif est de créer un lieu d'expérimentation et d'échanges techniques entre sylviculteurs. Ces derniers pourront confronter leurs expériences, faire part de leurs problèmes, nouer des liens avec les



May PRATE - CETEF 85 et Landry ROBIN - CRPF.

autres acteurs de la filière (administration, ONF, gestionnaires professionnels...) à qui nous souhaitons ouvrir le CETEF 85 pour éviter de nous retrouver uniquement entre propriétaires.

Nous voulons aussi apprendre de nos échecs, réaliser des essais et en tirer des conclusions pour améliorer notre gestion. Et, pourquoi pas, s'entraider pour la réalisation de certaines opérations sylvicoles.

En tant qu'association indépendante, nous avons conscience que nous devons regrouper nos forces pour exister ; c'est pourquoi nous avons la volonté de travailler en réseau avec les autres CETEF et de développer des synergies avec le syndicalisme forestier.

Quel regard portez-vous sur la forêt vendéenne ?

La Vendée est l'un des départements les moins boisés de France mais possède pourtant des forêts variées, une filière bois active et une tradition de grands sylviculteurs. Ces derniers doivent transmettre leur expérience aux générations suivantes pour que la gestion forestière continue de s'améliorer dans toutes ses composantes : économiques, sociales et environnementales.

Contact : cetef85@gmail.com

Propos recueillis par L. ROBIN - Technicien CRPF

A chaque station, ses essences

Nombre de plantations forestières se sont soldées par des échecs suite à des négligences ou des erreurs dans l'appréciation de l'adéquation essence/station forestière. Planter la bonne essence au bon endroit fait pourtant partie des fondamentaux de la gestion forestière.

Une démarche « essentielle »

La sylviculture est une activité dont la finalité principale est la production de bois d'œuvre. Pour résister aux aléas climatiques et sanitaires tout au long de leur cycle de production, les arbres doivent trouver dans leur milieu de vie tous les ingrédients nécessaires à leur croissance. Le choix d'essences adaptées à la station est donc primordial. Ensuite il revient au sylviculteur d'effectuer les interventions appropriées pour façonner des arbres de qualité.

L'enjeu est important car de nombreuses forêts comportent des boisements réalisés avec l'aide du Fonds Forestier National (FFN). Ceux-ci arrivent à maturité et il va falloir les exploiter et les renouveler par plantation ou régénération naturelle. Des surfaces importantes de peuplements médiocres et sans avenir méritent aussi d'être reboisées.

Qu'est-ce qu'une station forestière ?

Une station forestière est une étendue de terrain boisé de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et écologiques (climat, topographie, sol et végétation spontanée). Les stations se distinguent suivant ces critères. Si l'un d'entre eux change, la station est différente (voir schéma page 5). Pour chaque essence, il existe des stations sur lesquelles elle pourra se développer de manière optimale et d'autres où elle dépérira.

Le sylviculteur doit absolument éviter de choisir une essence au seul prétexte « qu'elle est à la mode » (marché porteur, essence performante....) ou « qu'il l'aime bien » sans se soucier de savoir si le terrain lui convient. Il ne suffit pas non plus d'observer quelles essences poussent bien sur les parcelles voisines.

Le choix des essences en fonction de la station s'appuie sur des critères objectifs.

Il nécessite d'une part de bien connaître les exigences de l'essence à implanter (désignées sous le terme d'autécologie), et d'autre part de savoir déterminer si la station est capable de les satisfaire. Par exemple, le douglas n'appréciera pas un sol argileux et humide alors qu'il trouvera des conditions de croissance optimales à l'abri du vent, sur des sols limono-sableux, profonds et modérément acides.

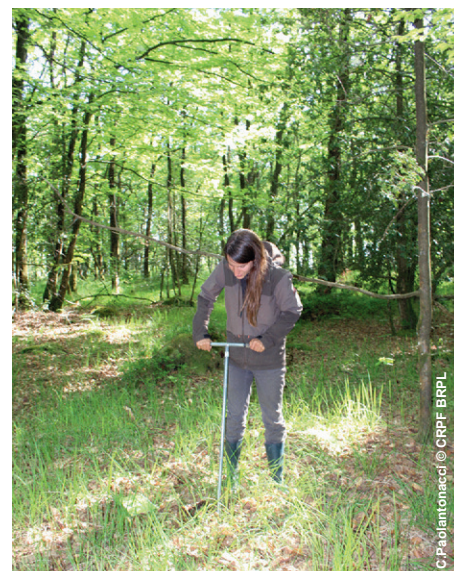
Prendre en compte le changement climatique

L'évolution du climat complique aujourd'hui encore un peu plus le choix des essences. Il faut désormais aussi se demander si l'essence qu'on envisage d'implanter sera adaptée au climat futur et ce, jusqu'au moment de la récolte finale.

Remettre systématiquement la même essence lorsque celle-ci a donné satisfaction est un réflexe à oublier. Par exemple, le chêne pédonculé est plus exigeant en eau que son cousin le chêne sessile. Il n'est alors pas pertinent d'envisager une régénération naturelle ou un reboisement avec cette essence dans une station forestière un peu limite sur le plan hydrique.

Comment définir les aptitudes d'une station ?

Cet exercice nécessite de réunir diverses informations relatives au sol, à la topographie, au (micro) climat et la végétation spontanée. L'examen du sol se fait généralement à l'aide d'une tarière pédologique afin de multiplier les points d'observation. L'ouverture de fosses pédologiques permet une description plus fine du sol et de bien en apprécier la compacité et l'enracinement.



Sondage à la tarière pédologique.

L'étude du sol, complétée par l'interprétation de la végétation, conduit à évaluer les 3 principaux paramètres de fertilité de la station :

- sa réserve utile en eau (liée à la capacité du sol à retenir une quantité plus ou moins importante d'eau et la redistribuer en période sèche),
- son niveau de drainage (sol filtrant ou au contraire asphyxiant en raison d'un excès d'eau),
- sa richesse en substances nutritives.

Cette étape essentielle demande des compétences en botanique et surtout en pédologie (science des sols), qui fait appel à un vocabulaire spécifique et nécessite de maîtriser la description des humus et des sols. C'est pourquoi, il est conseillé de faire appel à un professionnel (gestionnaire forestier, technicien de CRPF...) qui apportera les informations élémentaires au propriétaire forestier sylviculteur.

Un outil pratique : le guide des stations

Pour faciliter l'identification des stations forestières et leur mise en valeur, le CRPF Bretagne-Pays de la Loire a élaboré des guides pratiques. Ces guides permettent d'évaluer



Exemple de fosse pédologique.



Station très pauvre au plan nutritif.

les aptitudes forestières d'un milieu, aident les sylviculteurs à choisir les essences de boisement ou de reboisement les mieux adaptées et contiennent des conseils sylvicoles pour une gestion durable.

Chaque guide compile des informations sur les sols, les groupements végétaux, le climat rencontré sur le secteur où il s'applique. Il fonctionne grâce à une clé de détermination qui guide pas à pas l'utilisateur dans l'identification de la station.

La région Bretagne dispose de 3 guides des stations (Moyenne Vilaine, Centre Ouest Bretagne, Vannetais). Ces guides sont téléchargeables sur le site du CRPF à l'adresse suivante :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/guides-fascicules-techniques/n:929>

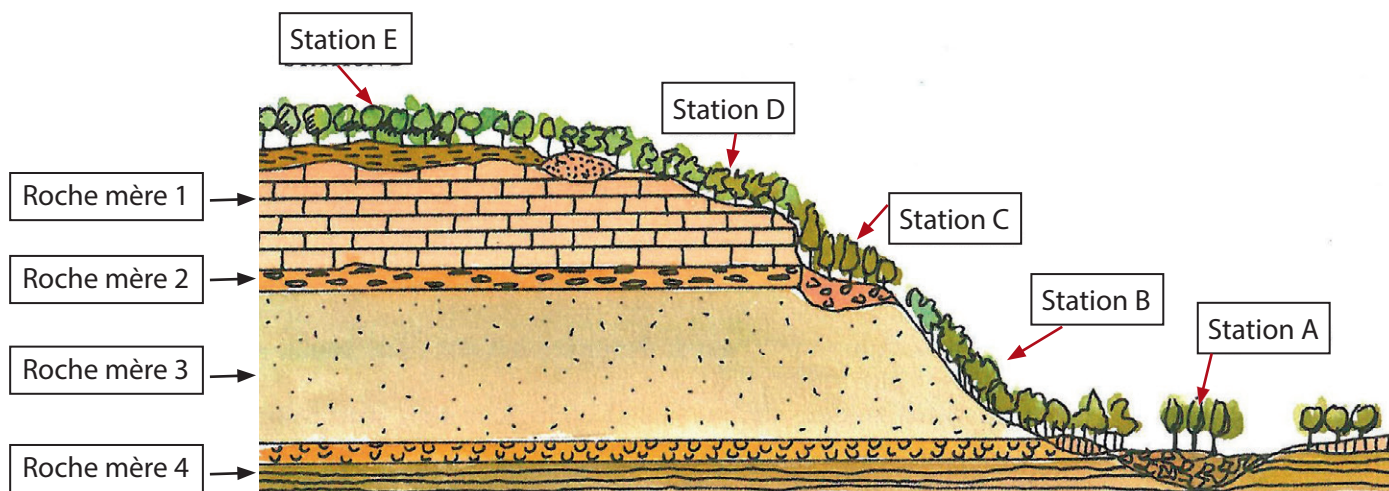
Pour vous procurer une version papier contre frais d'affranchissement, contactez Valérie VILLAIN au 02 99 30 00 30.



Si vous avez un penchant naturaliste et que vous souhaitez mieux connaître ce qui se cache sous vos arbres, le personnel du CRPF peut vous accompagner dans l'utilisation et la prise en main de ces guides.

L. ROBIN - Technicien

M. COLOMBET - Délégué régional Bretagne



Exemple de distribution des stations forestières en fonction de la roche-mère et du relief.

D'après schéma du CRPF Hauts de France

« La Forêt bouge » est un site de services dédié aux propriétaires forestiers et aux entreprises de la filière forêt-bois (Cf. Bois et Forêts de l'Ouest de juin 2018, p.5).

Il est accessible via l'adresse suivante : <http://www.laforetbouge.fr>

Les 6 services de « La Forêt bouge »



Gérer sa forêt vous permet de créer des propriétés, des peuplements et de définir les coupes à réaliser



Connaître le prix des bois vous permet de consulter des données économiques régionales



Gérer ses chantiers permet aux professionnels de préparer et de suivre leur chantier



Foncier forestier vous permet de déposer ou de consulter une offre de vente



Trouver un professionnel vous permet, selon vos besoins, de sélectionner une liste de professionnels sur le territoire



Démarches en ligne permet notamment de connaître les principales réglementations sur les parcelles de votre forêt

Le service « **Démarches en ligne** » permet d'accéder à un outil cartographique pour vérifier la réglementation en vigueur sur vos parcelles et permet de répondre à des questions telles que :

- Ai-je le droit de réaliser tel ou tel type de coupe sans autorisation ?
- Existe-t-il des zonages environnementaux sur mes parcelles induisant des demandes d'autorisation particulières ?

Le CRPF vous accompagne à travers ce tutoriel en 4 étapes :

1 - Accéder à la page d'accueil du site via l'adresse internet suivante : <https://www.laforetbouge.fr/>

2 - Créez votre compte « Propriétaire » en cliquant sur « **Se connecter** » puis sur « **Propriétaire forestier** » en haut à droite de cette page. Dans « Première visite », cliquez sur « créer mon compte ». Vous aurez alors accès au formulaire d'inscription. Une fois celui-ci complété, un mail vous sera envoyé : suivez alors les instructions pour activer votre compte.



 Des tutoriels vidéos sont là pour vous accompagner dans la création d'un compte et son fonctionnement. Rendez-vous sur la page d'accueil nationale de laforetbouge.fr afin de visualiser ces vidéos.

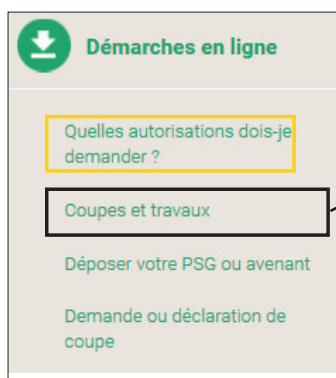
3 - Choisir ensuite la région souhaitée via le menu déroulant ci-contre :

Vous êtes sur La Forêt bouge - Bretagne. Vous pouvez consulter les sites des autres régions ici :

Régions administratives

4 - Rendez-vous dans le service « Démarches en ligne » pour connaître et vérifier la réglementation

4.1 Dans l'onglet « coupes et travaux », commencer par définir sur la carte votre zone d'intervention. Après avoir dessiné la zone de votre choix (ou avoir sélectionné la parcelle cadastrale voulue), valider la zone d'intervention.



4.2 L'interface va alors identifier les principaux zonages réglementaires sur la zone dessinée et en donner la liste. Les documents utiles concernant les zonages identifiés sont mis à disposition.

L'illustration ci-contre est un exemple fictif. Les zonages réglementaires sont visibles en bleu. La partie de la zone d'intervention concernée par le zonage apparaît hachurée en rouge.

4.3 Pour finaliser votre démarche, si vous avez prévu une intervention sur le contour dessiné, vérifier sa conformité vis à vis du Code forestier.

4.4 Vous pouvez imprimer ou enregistrer le résultat de votre recherche dans votre compte « Propriétaire ».

L'interface est divisée en trois étapes : 1. Définir la zone d'intervention, 2. Vérifier la réglementation, 3. Vérifier la conformité de la coupe. Une carte topographique montre une zone d'intervention dessinée en vert, avec une partie hachurée en rouge. En dessous, un tableau liste les zonages réglementaires :

ATTRIBUT	VALEUR
SITECODE	FR5300013
SITENAME	Monts d'Arrée centre et est
URL	https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300013

À droite, une section 'Documents à remplir' propose un document 'Site Natura 2000 - Habitats : Zones Spéciales de Conservation (ZSC)'. Des avertissements indiquent que d'autres zonages réglementaires peuvent s'appliquer, comme les 'Espaces Boisés Classés - EBC' et les 'périmètres de protection de captages d'eau potable'. En bas, il y a des boutons 'ENREGISTRER' et 'IMPRIMER LE RÉSULTAT', ainsi qu'un bouton 'VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DE LA COUPE'.

Des chargées de mission ont été recrutées par le CRPF pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la prise en main des outils de « La Forêt bouge ».

N'hésitez pas à les contacter,

- Pour la Bretagne : Anne-Pernelle Duc 06 18 44 72 09 anne-pernelle.duc@crpf.fr
Cindy Paolantonacci 07 60 11 00 65 cindy.paolantonacci@crpf.fr
- Pour les Pays de la Loire : Carole Le Néna 06 43 44 42 49 carole.le-nena@crpf.fr



L'Europe s'engage en Bretagne. Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural. L'Europe investit dans la terre et les espaces.

Opérations groupées d'éclaircies en Ille et Vilaine

Fruit d'un partenariat entre le CNPF, pour la partie diagnostic des parcelles, et le Syndicat des Forestiers Privés d'Ille et Vilaine, pour la partie commercialisation des éclaircies, deux opérations groupées d'éclaircies, géographiquement distinctes, ont été lancées en 2018. L'une concerne le secteur de PIPRIAC (40 communes) et l'autre le secteur de COMBOURG (111 communes).



Ces opérations d'amélioration indispensables à la mise en valeur de nos bois et forêts, permettent à des propriétaires de petites surfaces boisées de commercialiser leurs éclaircies, ce qu'ils ne pourraient faire seuls, et d'obtenir de meilleurs prix par une mise en concurrence des acheteurs.

Début 2018, deux réunions publiques bien relayées par les médias (presse et TV locales) ont permis d'informer 150 personnes sur cette initiative. Par la suite, 109 propriétaires pour une surface totale de 461 ha ont bénéficié d'une visite diagnostic individuelle réalisée par l'un des deux techniciens du CRPF intervenant en Ille et Vilaine.

Courant avril 2019, le Syndicat a envoyé les catalogues d'appels d'offres aux acheteurs pré-sélectionnés afin que ceux-ci puissent faire leurs pro-



Peuplement feuillu avant éclaircie.



Peuplement feuillu après éclaircie.

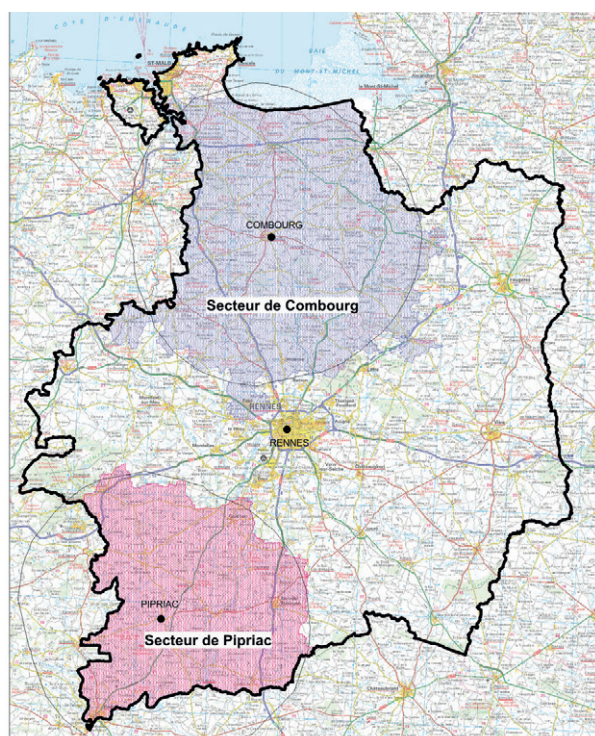
positions commerciales. Les prochaines étapes sont le choix des prestataires par les 53 propriétaires engagés dans l'opération puis la signature de contrats individuels rédigés par le Syndicat.

Le bilan de cette action est d'ores et déjà très positif. Elle a rassemblé 202 ha d'éclaircies (voir graphique) répartis à parts sensiblement égales entre les deux secteurs géographiques.

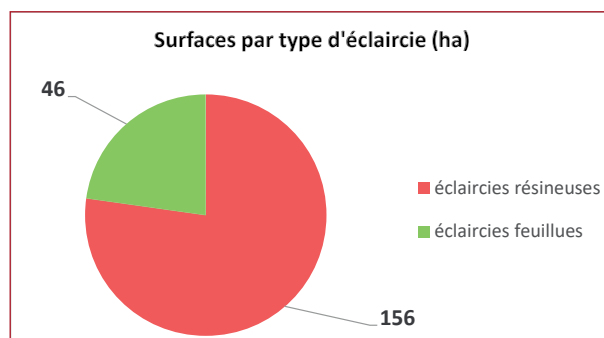
Elle a ainsi permis de remettre en gestion des parcelles boisées détenues par des « petits » propriétaires qui pouvaient se sentir isolés.

Une opération similaire est lancée depuis avril sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, au nord de Rennes (voir brève en page 11).

J. M. CARREAU et J. BLANCHIN - Techniciens CRPF



Localisation des secteurs concernés par l'opération.



Réunion publique d'information.

L'effet PEFC sur le prix du bois sur pied :

résultats d'une étude en forêt privée



La certification de la gestion durable des forêts est un facteur connu pour faciliter la vente des bois. Aujourd'hui cet avantage sur le prix de vente lié à sa certification est démontré et quantifié. En effet, le résultat d'une étude statistique menée sur 4 ans en forêt privée est formel : la plus-value entre les lots de bois d'œuvre PEFC et les lots non PEFC, toutes essences confondues est de : + 3,2 %.

En prenant pour base le prix moyen de vente d'un lot, soit 34 000 euros, l'avantage PEFC représente ainsi plus de 1 000 euros.

En termes statistiques, cette plus-value moyenne de 3,2 % est significative puisque 95 % des lots étudiés montrent un gain compris

entre 2,1 % et 4,3 % (intervalle de confiance). Mais pour autant, elle ne remet pas en cause les variations du prix du bois sur pied en fonction de l'essence, de la qualité ou encore du coût d'exploitation des bois.

L'étude porte sur les prix des lots négociés lors de plus de 200 ventes groupées réparties sur l'ensemble du territoire national sur la période 2014-2017. Au cours de ces 4 années, 9 000 lots de bois sur pied ont été cédés et analysés, soient plus de 6 millions de m³ de bois d'œuvre.

PEFC France a confié cette étude statistique à la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations en partenariat avec PEFC Ouest et les Experts Forestiers de France. L'association nationale s'est appuyée sur l'expertise de cette société qui pro-

duit chaque année l'indicateur du prix de vente des bois sur pied en forêt privée. Il est piloté par un comité réunissant les acteurs de la filière (experts forestiers, ONF, ASSFOR, Coopératives...) et publié par France Bois Forêt et son Observatoire économique de la filière forêt-bois. Sa fiabilité n'est plus à démontrer.

Ce résultat est avant tout une marque de reconnaissance pour tous les propriétaires qui investissent du temps et de l'argent dans la gestion durable de leur forêt. Il est également un encouragement pour de nouveaux propriétaires à rejoindre la certification de la gestion forestière durable PEFC. **Contact** : Olivier BILLEAU (PEFC Ouest) au 02 40 40 26 38 ou ouest@pefc-france.org

Olivier BILLEAU
Coordinateur PEFC-Ouest

Breizh Forêt Bois 2 : un dispositif plus attractif pour les propriétaires

La Région Bretagne a revu le programme Breizh Forêt Bois afin de relancer la dynamique de plantation.

Désormais, le dispositif ne fait plus appel aux fonds européens et repose uniquement sur les crédits de la Région Bretagne, ce qui allège les procédures de montage et de suivi des dossiers.

Le taux de subvention pour la transformation des peuplements pauvres a été rehaussé pour atteindre 50 % des coûts des travaux.

Des aménagements ont été apportés pour mieux coller à la réalité du terrain :

- possibilité de financer sous certaines conditions les travaux effectués en régie,
- prise en compte des traitements répulsifs contre le gibier,
- ouverture aux reconstitutions de peuplements pauvres de pin maritime.

Le nouveau cahier des charges est disponible sur le site :

<http://breizhforetbois.com>



C. Weber © CRPF BRPL

FOGEFOR « Rédiger son PSG »

Sur trois réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi, ce stage est destiné aux propriétaires de bois et forêt qui désirent rédiger leur PSG. Il permet d'apprendre à décrire sa forêt et à mener une réflexion pour planifier ses interventions.

Il se déroulera à **Allonnes** (72) aux dates suivantes :

**27 septembre, 18 octobre
et 22 novembre 2019**

Pour plus d'informations :

france.averty@cnpf.fr
02 40 76 84 35

Ventes de bois du printemps 2019

Les ventes groupées des Experts Forestiers de nos deux régions se sont déroulées le 25 avril à Carhaix (29) et le 23 mai à Solesmes (72).

Le tableau ci-dessous récapitule les prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors de ces ventes.

Essences	Demande du marché*	Tendance de prix par rapport aux dernières ventes	0.5 à 0.90 m ³	0.91 à 1.5 m ³	1.51 à 2 m ³	plus de 2 m ³
Epicéa de Sitka	😊	↗	43 à 52 € moyenne 47 €	46 à 53 € moyenne 49 €		
Pins maritime et sylvestre Bretagne	😊	↗	25 à 38 € moyenne 37€	32 à 40 € moyenne 37 €		
Pins maritime et sylvestre Pays de la Loire	😊	↗	27 à 29 € moyenne 28 €	30 à 47 € moyenne 38 €	36 à 44 € moyenne 38 €	39€**
Douglas	😐	↘	33 à 50 € moyenne 39 €	56 à 63 € moyenne 60 €	45 à 70 € moyenne 55 €	59€**
Résineux divers (Tsuga, Sapins, Epicéas...)	😐	→	25 €**	47 €**		
Chênes Pays de la Loire	😐	→		28 à 198€ moyenne 101 €	90 à 195 € moyenne 152 €	109 à 312 € moyenne 198 €
Chênes Bretagne	😐	→			88 à 133 € moyenne 110 €	
Peupliers	😐	→		34 à 48 € moyenne 39 €		38 €**

*Nombre moyen d'offre par lot : 😊 5 offres et + 😐 2 à 4 offres 😞 1 offre maximum.

** Lot unique dans sa catégorie

Maximum d'offres observé pour un lot : 12 offres

Les deux ventes ont porté sur 118 lots totalisant 78 000 m³. Les inventus ont représenté seulement 17 % du volume pour 20 % du nombre de lots.

Les résineux constituaient 68 % du volume mis en vente et peu de lots n'ont pas trouvé acquéreur. La demande sur l'épicéa de Sitka reste très forte et les prix ont atteint des records.

Les pins sont également recherchés avec des cours en progression dans toutes les catégories de grosseur. Pour le douglas (12 lots pour 5 400 m³), les prix relativement bas sont liés à la faible qualité moyenne des bois proposés et ne reflètent pas la réalité de la demande sur cette essence.



Pour le chêne, le marché reste toujours très porteur même si la demande est un peu moins importante, hormis pour les lots bretons qui ont été adjugés sans difficulté (à noter qu'ils étaient mis en vente dans les Pays de la Loire).

Le peuplier est peu demandé (42 % d'inventus à Solesmes) mais les prix se maintiennent pour cette essence.

NB : en forêt publique les ventes de la fin de l'année 2018 portaient sur 67 826 m³ dont 46 669 m³ ont été vendus. Il s'agissait pour les feuillus de coupes d'amélioration de petits bois.

Pour les pins, les éclaircies se sont négociées autour de 24 €/m³. La tendance pour l'épicéa de Sitka reste la même qu'en forêt privée.

Cédric BELLIOU - Technicien
Xavier GRENIÉ - Ingénieur CRPF

Changement d'animateur SLDF en Centre Bretagne

Le CRPF a recruté Antoine CHABOT, ingénieur forestier pour l'animation de la charte forestière de territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique (44 communes) et du Plan de développement de massif de Guingamp Sud 2 (15 communes).



Contactez le au 02 96 21 01 17 le mercredi (Antenne de Guingamp) pour toute information forestière et diagnostic de terrain sur ces deux secteurs.

La nouvelle Flore forestière est parue

Presque 30 ans après la parution du premier tome de la Flore forestière française, il était nécessaire d'actualiser et de compléter l'ouvrage, tout en lui conservant ses qualités scientifiques et pédagogiques reconnues.

Une réédition revue et augmentée du tome 1 (plaines et collines), avec 551 nouvelles espèces et des cartes de répartition réalisées à partir des données les plus récentes est désormais disponible.

Ce guide écologique illustré est plus que jamais la référence des forestiers, des botanistes et des naturalistes de terrain !

Inauguration officielle des nouveaux locaux du CRPF à Rennes



Le 23 mai 2019, en présence du Président du CNPF Antoine d'AMÉCOURT et de nombreuses personnalités, Virginie ALAVOINE, directrice adjointe de la DRAAF de Bretagne a officiellement inauguré les nouveaux locaux du CRPF en coupant symboliquement un cordon de lierre.

Cette manifestation était organisée conjointement avec l'inauguration des nouveaux locaux de l'interprofession

Abibois, situés à proximité immédiate de nos bureaux.

Opération groupée d'éclaircies du Val d'Ille-Aubigné (35)

Le 23 mai s'est tenue la réunion de lancement d'une opération groupée d'éclaircie sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

L'objectif est de regrouper les propriétaires forestiers pour qu'ils puissent optimiser la vente de leurs bois d'éclaircie par un appel d'offre commun. Cet acte est souvent difficile à mettre en œuvre seul sur de petites surfaces.

Dans ce cadre, des visites diagnostic des peuplements à éclaircir sont proposées par le CRPF aux propriétaires du territoire.

Contact : Anne-Pernelle Duc
06 18 44 72 09 - anne-pernelle.duc@crpf.fr

AMI Dynamic Bois Pays de la Loire : prolongation du dispositif

Ce programme vise à développer la production de bois énergie d'origine forestière par le reboisement de peuplements pauvres et sans avenir.

Cependant, les délais nécessaires entre la décision de renouveler et la réalisation du reboisement, plus longs que prévus, conduisent à un retard sur les opérations de reconstitution. Pour cela, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide est prolongée jusqu'en juin 2020.

Une unité de Cross Laminated Timber (CLT) opérationnelle en Vendée

La scierie vendéenne du groupe Pive-teaubois vient de démarrer son unité de production de CLT. Ces panneaux en bois lamellés croisés sont destinés à la construction des bâtiments bois. Avec une capacité de 50 000 m³ de panneaux et l'objectif affirmé de valoriser la ressource en pins et douglas de l'ouest de la France, cette usine est une opportunité supplémentaire pour la filière bois régionale.

Essais peuplier en Bretagne

Le CRPF recherche pour l'hiver 2019-2020 des parcelles aptes à la plantation de peupliers de production. Les terrains doivent être homogènes et avoir une surface minimum de 1 ha, afin de pouvoir tester plusieurs cultivars. Les plants

seront fournis gracieusement par le biais de l'Institut pour le Développement Forestier. Pour vos propositions de terrains et tous renseignements complémentaires, contacter Eric SINOU au 02 97 62 60 95.

Journées des « groupes de progrès » en Bretagne



La Bretagne aura l'honneur de recevoir et d'organiser les journées nationales 2019 des groupes de progrès (CETEF, CEDEF...), les 10 et 11 octobre prochain sur le thème de l'équilibre forêt gibier.

Ces journées se dérouleront dans les Côtes d'Armor. Ce sera l'occasion de mettre en valeur l'important travail partenarial du CRPF dans l'élaboration et la vulgarisation du guide pratique de l'équilibre forêt gibier.

Le tir du brocard autorisé dès le 1^{er} juin

Nous rappelons aux propriétaires forestiers détenteurs d'un plan de chasse ou à leurs locataires qu'ils peuvent saisir cette opportunité pour commencer à prélever le chevreuil dès le 1^{er} juin.



Nous les incitons à chasser à l'affût et/ou à l'approche, dans les peuplements sensibles : plantations et régénérations naturelles pour limiter les frottis et les abrouissements.

Prochaines réunions forestières

MAINE-ET-LOIRE

- 05/07 Concilier peuplier et biodiversité
Écouflant (49)

SARTHE

- 04/10 Marquer une éclaircie de chêne
Mézières/Ponthouin (72)

COTES-D'ARMOR

- 05/11 Comment gérer une petite forêt ?
Louargat (22)

MORBIHAN

- 04/09 Les nouveaux cultivars de peuplier
Guillac (56)

ILLE-ET-VILAINE

- 08/10 Exercices de marquage d'éclaircie feuillue
Saint-Ouen-la-Rouerie (35)

FINISTERE

- 14/11 Éclaircir sa plantation
Riec sur Belon (29)
- 04/12 Retour d'expérience sur un chantier Breizh Forêt Bois
Scrignac (29)

LOIRE-ATLANTIQUE

- 13/09 Dynamiser la sylviculture du pin maritime
La Meilleraye de Bretagne (44)

MAYENNE

- 18/10 Apprécier la pression du gibier en forêt
Mésangers (53)

Renseignements et inscriptions :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/les-reunions-forestieres/n:2859>

Prochains cycles de formation FOGEFOR

« Formation à la gestion forestière »

Cette formation est ouverte à tous les propriétaires forestiers désireux d'acquérir les bases nécessaires à la gestion de leurs bois (techniques, économiques, environnementales et fiscales) ainsi qu'à leurs salariés. Ces réunions d'une journée (le vendredi) ont lieu en salle le matin et l'après-midi sur le terrain. Les frais de déjeuner sont à la charge des stagiaires.

En Bretagne : les réunions auront lieu dans le Morbihan du
21 septembre 2019 au 24 mai 2020

En Pays de la Loire : les réunions auront lieu sur toute la région de
mars à décembre 2020

Les programmes et bulletins d'inscription sont disponibles sur le site internet du CRPF : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr>

Pour plus d'informations :

Bretagne : marylene.fauvel@crpf.fr 02 99 30 45 46
ou nicolas.duval@crpf.fr 06 18 44 72 16

Pays de la Loire : france.averty@crpf.fr 02 40 76 84 35

« La sylviculture du douglas en Bretagne »

Sur quatre réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi, ce stage est destiné aux propriétaires de bois et forêt qui désirent connaître les besoins de l'essence et savoir conduire les peuplements.

13 septembre, 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2019

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet du CRPF :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/>

Informations complémentaires :

marylene.fauvel@crpf.fr - 02 99 30 45 46



Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire - 36 avenue de la Bouvardière
44800 Saint-Herblain - Tél. 02 40 76 84 35 - site : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr>
Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Directeur de la publication : Arnaud GUYON - **Responsable de la rédaction :** Michel COLOMBET
Réalisation : France AVERTY
Abonnement gratuit - 1^{er} semestre 2019 - Imprimerie : VALPG • Saint-Aignan de Grand Lieu - n° ISSN : 2646-5213

